

# PLAN D' ACTIONS 2020 - BILAN

---

- Audit technique partiel d'accessibilité du site institutionnel ([www.ville-venissieux.fr](http://www.ville-venissieux.fr)) effectué par l'outil automatique Asqatasun.
- Mise en ligne de la « Déclaration de conformité Accessibilité RGAA 4 », accessible dès la page d'accueil du site de la Ville sur la page : « Accessibilité numérique – conformité partielle ».
- Publication d'un formulaire de contact comprenant l'accessibilité numérique.  
Ce formulaire de contact a été retravaillé afin d'être conforme aux bonnes pratiques de l'accessibilité numérique.
- Désignation d'un référent accessibilité avec des rôles définis.  
Au sein de la Direction des Ressources en Communication, un référent a été désigné avec des rôles définis : être garant de la conformité des supports numériques, former et sensibiliser à son tour les contributeurs web et les agents de la Ville à l'accessibilité numérique...
- Formation par une entreprise spécialisée, ATALAN, du référent à l'accessibilité numérique, entre juin et novembre 2020, afin de pouvoir sensibiliser et former par la suite les agents de la Ville de Vénissieux.
- Mise en place d'une première phase de correctif des points non conformes remontés lors de l'audit partiel du site : bonnes pratiques concernant les descriptions des liens et des images au sein des articles du site ; amélioration des contrastes de couleurs...
- Création d'un modèle de conformité à l'accessibilité pour les documents PDF de la Ville, notamment de la maquette du nouveau magazine municipal, mis en ligne sur le site institutionnel.
- Cartographie de tous les sites, les applications métiers et les publications en ligne, afin de pouvoir vérifier par la suite leur accessibilité numérique et de les rendre à leur tour conformes au RGAA.
- Publication d'une version allégée du schéma pluriannuel.